

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité e	nvironnementale	
Date de réception : 19/02/2019	Dossier complet le :	01/04/2010	N° d'enregistrement : F01119P0045
19/02/2019		01/04/2019	F01119P0045
	1. Intitulé du p		10- 10-
Démolition et reconstruction d'un bâtimer	nt de bureaux, angle rues St	Simon et Eiffel à Cre	éteil
			a A
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvro	age ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénor	n	
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	Département du Val de M	larne	
Nom, prénom et qualité de la personne	Le Président du Conseil de	épartemental	
habilitée à représenter la personne morale			
RCS / SIRET 2 2 9 4 0 0 2	8 8 0 0 0 1 0	Forme juridique	Collectivité territoriale
Joigne	z à votre demande l'an	nexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des souils et critères an	ová à l'article P. 1	22.2 du codo do l'anvironnament et
	dimensionnement correspo		22-2 do code de l'envilonnement et
N° de catégorie et sous-catégorie			s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
N° 39	Construction d'une surface		
Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains			
et diballis			
1			
BEST STATE OF THE	4. Caractéristiques géné	rales du projet	
Doivent être annexées au présent formul			· formulais
4.1 Nature du projet, y compris les évent	The state of the s	The state of the s) formulgire
- Démolition des bâtiments existants, à sav			do surfaço do planchor
- Construction de bureaux administratifs p			
plancher de 20 000 m ²			
		*	
2.		* /A _	
			* -

4.2 Objectifs du projet
Réunir sur un même site, 950 personnes actuellement disséminées sur 5 à 6 sites répartis sur les communes de Créteil et de Valenton.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Ce projet constitue la première construction, dans l'environnement du terrain de la nouvelle gare de l'Echat, d'un bâtiment symbolique du Conseil Départemental. Cette réalisation fera l'objet d'une mise en œuvre en chantier vert : notamment, dans le cadre de ce chantier, les impacts sur l'environnement immédiat (nuisances sonores et poussières) seront réduits au minimum.
Par ailleurs, cette construction répondra à la réglementation thermique Bepos Effinergie 2017 - niveau E 3, C 1 avec production d'énergie renouvelable.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Le programme facilitera l'usage des circulations douces, transports collectifs, vélos, patinettes
Il permettra de limiter les allées et venues entre les différents services du Département répartis actuellement sur 5-6 bâtiments, diminuant ainsi le bilan carbone du déplacement des personnels départementaux.

a décision de l'autorité environner Demande de permis de démolir en 1 Demande de permis de construire e		sation(s).
		*
	projet et superficie globale de l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées
	ndeurs caractéristiques	Valeur(s)
iauteur maximale prevue : K+8 (naut	eur du dernier plancher inférieure à 28 m)	20 000 m² de surface de plancher
¥ *-		
I.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long°	'"_ Lat°'"_
ngle rue St Simon et rue Eiffel à réteil (94)	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	
		'"_ Lat°'"_ '"_ Lat°'"_
	Communes traversées :	and the state of t
	A CONTRACTOR OF THE REAL PROPERTY OF THE PROPE	
		2
		9
	Joignez à votre demande les annexes n° 2 à	6
4.7.1 Si oul, cette installation	nsion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalu	Oui Non X
environnementale?		
	TO DE THE STATE OF	9
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	e projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		\boxtimes	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		\boxtimes	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

	_		
Dans une commune couverte par un plan de préventlon des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X	П	Les sols ont fait l'objet d'une étude complémentaire par le bureau d'étude BURGEAP , suivant un rapport d'analyse joint au dossier d'appel d'offre .
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		\boxtimes	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? П Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X П prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire \times en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X **biodiversité** existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		L'immeuble de bureaux possède 2 niveaux de parking pour un nombre de places d'environ 270 u maximum .La majeure partie des déplacements se fera par l'intermédiaire des transports en commun .
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		\boxtimes	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Air issu de la ventilation normale des locaux (existait dans les bâtiments démolis)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X		Rejets ordinaires dans les réseaux d'assainissement (existaient dans les bâtiments démolis)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	, 🗆	X	

Est-il susceptible de porter atteinte au potitionine de porter atteinte au potitimoine de architectural, culturel, proposition de la construction de la construction de la figure de mêtro (Construction de la ligne de mêtro (Construction de la ligne de mêtro (Construction de la ligne de mêtro (Construction de la nouvelle gare de l'Echat à Créteil (Construction de la nouvelle gare de l'Echat à Créteil (Construction de la nouvelle gare de l'Echat à Créteil (Construction de la nouvelle gare de l'Echat à Créteil (Construction de la nouvelle gare de l'Echat à Créteil (Construction de la nouvelle gare de l'Echat à Créteil (Construction de la nouvelle gare de l'Echat à Créteil (Construction de la nouvelle gare de l'Echat à l'aménagement sur un terrain appartenant au département du Val de Marne. No démolissons des immeubles appartenant au CD 94 et reconstruisons un immeuble de bureaux pour le CD 94. Nous n'avoi plus de renseignements sur les futurs constructions alentours que celle que le Grand Paris nous a transmise, puisque nous les premiers à démarrer nos travaux. 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature fransfrontière ? Oul Non Si loui, décrivez lesquels :					
/ Population Piggindre-1-il des modificacións sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, sylviculture, sylviculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets exist approuvés ? Oul Non Si oui, décrivez lesquelles : - Construction de la ligne de métro - Construction de la nouvelle gare de l'Echat à Créteil - Construction en 2024 de bâtiments de logements Bien que notre projet contribue à l'aménagement et au renouvellement urbain du quartier de l'Echat , il n'est pas intégré une procédure globale d'aménagement .Il est circonscrit sur un terrain appartenant au département du Val de Marne. No démolissons des immeubles appartenant au CD 94 et reconstruisons un immeuble de bureaux pour le CD 94. Nous n'avor plus de renseignements sur les futurs constructions alentours que celle que le Grand Paris nous a transmise, puisque nous les premiers à démarrer nos travaux .		porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
approuvés ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles : - Construction de la ligne de métro - Construction de la nouvelle gare de l'Echat à Créteil - Construction en 2024 de bâtiments de logements Bien que notre projet contribue à l'aménagement et au renouvellement urbain du quartier de l'Echat , il n'est pas intégré une procédure globale d'aménagement .ll est circonscrit sur un terrain appartenant au département du Val de Marne .No démolissons des immeubles appartenant au CD 94 et reconstruisons un immeuble de bureaux pour le CD 94 .Nous n'avoir plus de renseignements sur les futurs constructions alentours que celle que le Grand Paris nous a transmise, puisque nous les premiers à démarrer nos travaux . 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage		×	
- Construction de la ligne de métro - Construction de la nouvelle gare de l'Echat à Créteil - Construction en 2024 de bâtiments de logements Bien que notre projet contribue à l'aménagement et au renouvellement urbain du quartier de l'Echat , il n'est pas intégré une procédure globale d'aménagement .ll est circonscrit sur un terrain appartenant au département du Val de Marne .No démolissons des immeubles appartenant au CD 94 et reconstruisons un immeuble de bureaux pour le CD 94 .Nous n'avoir plus de renseignements sur les futurs constructions alentours que celle que le Grand Paris nous a transmise, puisque nous les premiers à démarrer nos travaux . 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	approuvés	?			-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
- Construction de la nouvelle gare de l'Echat à Créteil - Construction en 2024 de bâtiments de logements Bien que notre projet contribue à l'aménagement et au renouvellement urbain du quartier de l'Echat , il n'est pas intégré une procédure globale d'aménagement .ll est circonscrit sur un terrain appartenant au département du Val de Marne .No démolissons des immeubles appartenant au CD 94 et reconstruisons un immeuble de bureaux pour le CD 94 .Nous n'avoir plus de renseignements sur les futurs constructions alentours que celle que le Grand Paris nous a transmise, puisque nous les premiers à démarrer nos travaux . 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	Oui X	Non Si oui, décri	ivez les	quelles :	
une procédure globale d'aménagement .Il est circonscrit sur un terrain appartenant au département du Val de Marne .No démolissons des immeubles appartenant au CD 94 et reconstruisons un immeuble de bureaux pour le CD 94 .Nous n'avoir plus de renseignements sur les futurs constructions alentours que celle que le Grand Paris nous a transmise, puisque nous les premiers à démarrer nos travaux . 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	- Construction	de la nouvelle gare de			
	démolissons de plus de renseig	es immeubles apparte gnements sur les futurs	nant au s constr	CD 94 et r	econstruisons un immeuble de bureaux pour le CD 94 .Nous n'avons pas
			-		
			3		
		12.5	ĕ		
Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :	6.3 Les incide	nces du projet identif	fiées au	6.1 sont-	elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Oui	Non X Si oui, déci	rivez les	quels :	
	The same of		<u> </u>		
		, ž			
	1 10				
					a 20
	. `				

n	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir ne annexe traitant de ces éléments) :	
×		
1		
		-
		-
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	ion
	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	agissant de la construction de locaux administratifs à la place de bâtiments existants du même type et dans une zone déjà rtement urbanisée, ce projet ne nécessite pas une évaluation environnementale.	
10	rtement dibanisee, ce projet ne necessite pas une evaluation environnementale.	
		. 1
21		
	8. Annexes	
8	1.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	X
-	paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	
	10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
5	plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	
	devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
L	d'eau ;	
,	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	
0	autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	
-		

	Objet		
4. 750	9. Engagement et sig	gnature	and the second
Je carlifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	×	
Fait à	Crétel, le	le,	2 8 MARS 2019
Signalure	Pour le Président du Conseil départemental et par défenation, Le Directeur res Bâtiments Rémy LAMOURE		L. Villa



MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE BUREAUX ANGLE DES RUES SAINT SIMON ET EIFFEL A CRETEIL



VUE LOINTAINE









ds. ARCHITECTURE-STUDIO **BG-CAP TERRE-ENGIE-AVA-AC2R**

PHOTO DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT LOINTAIN











Photo suivant vue 1



esident du Conseil département et par de partion, Director Les Bâtiments

Le Direct

Photo suivant vue 2



Photo suivant vue 3

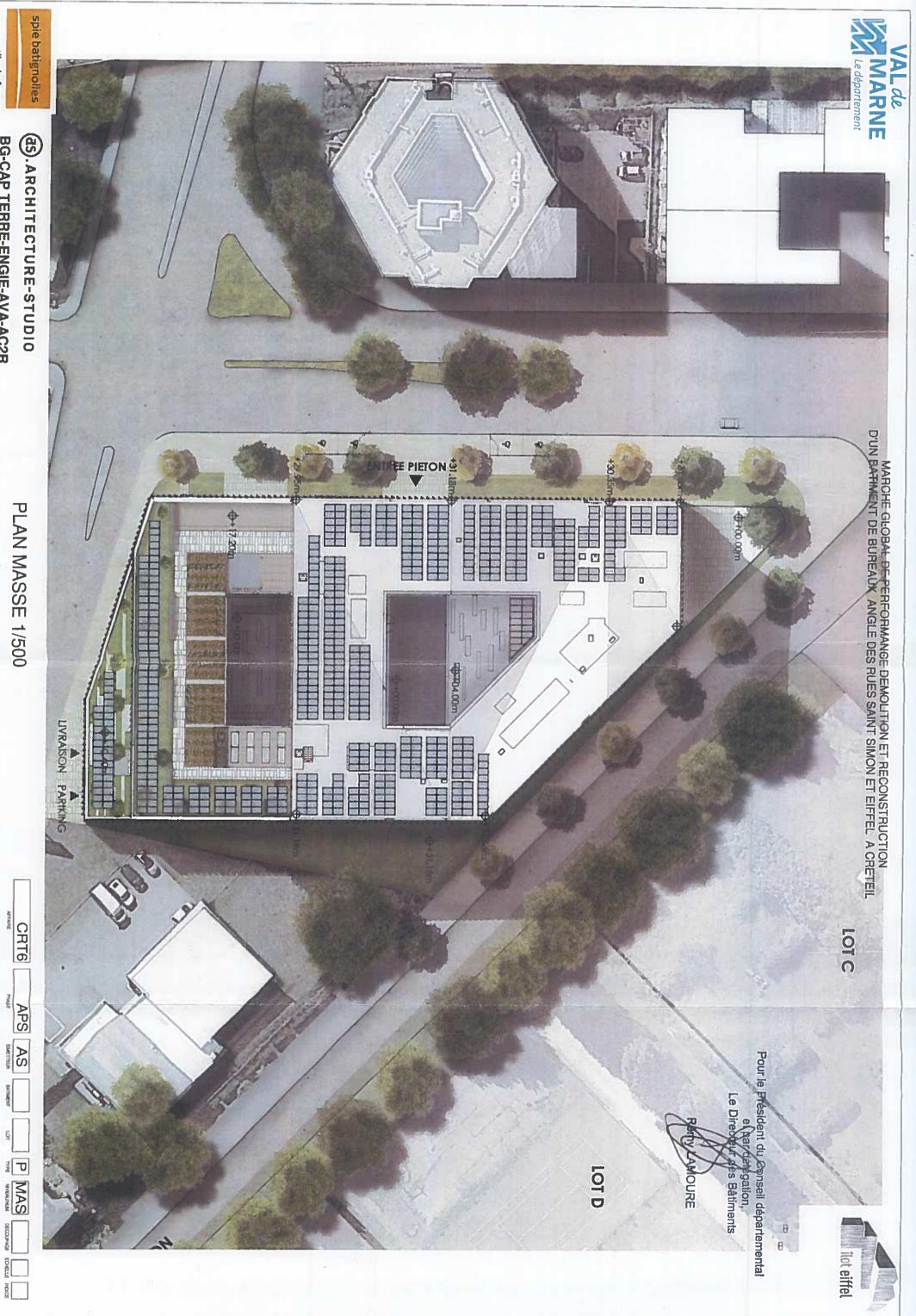


Photo suivant vue 4



Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur des Patiments

REMY AMOURE



/ile-de-france

BG-CAP TERRE-ENGIE-AVA-AC2R



et par/delégation,

Rémy LAMOURE

II- Le réseau Natura 2000 en Ile-de-France

